

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont oculimés  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ ▲ DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et 55 autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE ..... 20 c	UN AN .... 3 fr 50

## ÉCROS DE LA SEMAINE

12 Décembre — Un incendie considérable, détruit une importante imprimerie, à Toulouse.

13 Décembre — Le récit de la fuite de Podlenski, publié par M. de la Bruyère, produit une impression considérable dans le monde politique et judiciaire.

14 Décembre — Grève des ouvriers métallurgiste à Revin. (Ardennes).

— Le nommé Eugène Duchêne âgé de 20 ans, se suicide avec sa maîtresse, Marthe Hachin, à la suite d'une tentative de vol au préjudice de son patron, M. Rabeau, cultivateur à Cambron, (Aisne)

15 Décembre — M. Jules Ferry accepte la candidature au siège sénatorial des Vosges.

— Deux prêtres, desservants à Lafrey (Isère) voulant traverser un étang gelé, disparaissent sous la glace et y trouvent la mort.

— Un incendie considérable détruit une fabrique de chapeaux de paille à Épinal.

16 Décembre — L'affaire Gouffé pa-

rait enfin devant la Cour d'assises de la Seine.

— A la suite d'une conférence tenue au Palais de justice, il est décidé que des poursuites seront exercées contre les personnes qui ont participé à la fuite de Padlewski.

M. de Labryère et Mme Duc-Querrey sont mis en état d'arrestation pour ce motif.

27 Décembre — Deux jeunes vauriens de 20 ans, assassinent M. Chauvert Conseiller municipal à Breteuil et blessent grièvement sa servante. Le vol est le mobile de ce crime.

— Drame conjugal mystérieux à Vic de-Bigorre, près de Tarbes?

18 Décembre — Séance bruyante à la Chambre à l'occasion de l'interpellation de M. le docteur Desprès sur le renvoi des Sœurs de Charité des hôpitaux de Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

On signe en ce moment à Dammartin, une pétition qui a pour but d'obtenir de l'administration du chemin de fer du Nord, des billets d'aller et re-

tour à prix réduit, de la gare de Dammartin, avec celles de Crépy-en-Valois, Senlis, Nanteuil-le-Haudouin, le Plessis-Belleville, Mitry et Sevran. Cette pétition qui est déjà couverte d'un très grand nombre de signatures sera adressée prochainement à l'administration du chemin de fer du Nord.

Les personnes qui auraient l'intention d'en prendre connaissance sont priées de s'adresser au bureau du journal.

— Les nommés Desmet Yvon 49 ans et Toutain Emile 20 ans manouvriers sans emploi, ayant eu à purger récemment une condamnation, ont pris goût au régime de la prison, et n'ont pas tardé à trouver un moyen aussi efficace qu'avantageux d'y retourner.

Le 15 Décembre dernier, nos deux compagnons se présentaient à l'heure du dîner chez M. Aubry aubergiste et lui commandaient un repas confortable. Au dessert, il leur vint à l'idée de demander chacun un litre de vin chaud.

— Par ce temps rigoureux, on n'en saurait trop prendre. — M. Aubry qui flairait quelque mauvais tour de la part de ses deux hôtes, leur dit qu'avant d'exécuter leurs ordres, il désirait être payé de son dîner, s'élevant à la modique somme de cinq francs. — Comment, répondirent-ils, voulez-vous que nous vous payions, nous sortons de prison sans un sou et notre désir est d'y retourner; Faites appeler les gendarmes! — Inutile de dire que leurs vœux ont été exaucés sur le champ.

Un de leurs acolytes, Juste Alexandre 31 ans, qui avait également dîné en leur compagnie, trouva le moyen d'emprunter de l'argent pour payer son écot.

De plus ces trois individus sont ac-

cusés d'avoir, deux jours avant, chassé sans permis, sur le territoire de Mauregard.

Pour le premier fait, Desmet est condamné à deux mois de prison et Toutain à 40 jours.

Pour le second délit, ils sont condamnés tous deux à un mois de prison et 50 fr d'amende. Juste qui est un braconnier de profession, est gratifié de deux mois de prison et 200 fr. d'amende.

— Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Jacques-Hubert Seigneur, ancien pharmacien, ancien maire de Dammartin, ancien vice-président de la société de secours mutuels de Dammartin, ancien vice-président de la Délégation Cantonale, décédé à l'âge de 79 ans à la suite d'une très longue maladie.

La Société de Secours mutuels tout entière assistait à cette cérémonie, ainsi que quelques membres de la Délégation Cantonale de Dammartin.

Trois discours ont été prononcés sur la tombe du défunt. Dans le premier M. Vincent Emilien, a rappelé la part active que M. Seigneur prit, pendant sa longue carrière, aux événements de notre ville; l'empressement et le zèle qu'il ne manquait jamais d'apporter pour la défense des idées ou des propositions qui avaient pour objet la réalisation de quelque progrès; la bienveillance et la modestie qu'il manifesta en toute occasion, soit dans les fonctions publiques qui lui furent confiées, ou dans les nombreuses circonstances où il eut à émettre une idée, à juger des faits ou à donner des conseils.

La société de secours mutuels dont

il avait été le promoteur, fut, jusque dans ses derniers temps l'objet de ses préoccupations et de sa sollicitude.

M. Léonor Dupille, Conseiller d'arrondissement, a tenu, à son tour, à rendre hommage à la mémoire de notre regretté compatriote. Après avoir retracé sa belle conduite pendant la durée du choléra de 1832, alors qu'il était étudiant en pharmacie, l'honorable conseiller a cité cette époque généreuse de 1830 où le jeune étudiant « s'inprégna des idées libérales émises par les philosophes, les écrivains merveilleux de cette renaissance intellectuelle. »

« La politique ardente de cette époque, facilement opposante et agressive, avait du moins un idéal élevé et l'argent n'était alors ni son mobile, ni son but . . . »

« Ceux de notre génération, a poursuivi l'orateur, en terminant, ceux qui ont fréquenté cette maison toujours ouverte, hospitalière à toutes les opinions, sentiront mieux le vide que M. Seigneur a laissé dans la ville. »

« Ils se rappelleront les bonnes heures de causerie qu'encourageait son accueil affable et que ne manquaient pas d'imiter tous les événements grands et petits de ce demi siècle si fécond en bouleversements. »

« Et un souvenir attendri nous restera de cet homme qui, toujours préoccupé des besoins et des progrès de l'humanité, fut toujours aussi un ami fidèle et obligeant, un homme probe, généreux et dévoué à son pays. »

M. Le Duc, président de la Délégation Cantonale, a pris la parole au nom de ses collègues et a constaté en termes émus le vide qu'a produit dans le sein de cette assemblée, le départ

de M. Seigneur, qui par son expérience, ses capacités, son érudition savait résoudre avec sagesse les importantes et délicates questions pédagogiques et scolaires qui étaient soumises à son appréciation.

NANTEUIL

Par arrêté de M. le Ministre des finances, M. Gamet, percepteur d'Acy-en-Multien, a été nommé en la même qualité à Nanteuil, en remplacement de M. Ferry, décédé.

CLAYE-SOUILLY

Il y a quelques jours, plusieurs ouvriers étaient occupés à enlever un ciêne qui mesurait 7m. 50 de long.

Une fois les tréteaux passés dessous tous les ouvriers ont quitté ensemble.

Mais, par suite d'un faux mouvement un nommé Jules Raoult, forgeron, eut le pouce de la main droite pris entre l'arbre et le tréteau.

Le doigt fut complètement écrasé et il en résulta pour le blessé une longue incapacité de travail.

(Écho de la Brie)

MONTAGNY-SAINTE-FLICHE

Georges Roland, enfant âgé de 3 ans ayant été jouer sur la mare prise par la gelée, tomba dans un trou qui avait été fait à la glace. L'enfant disparut presque entièrement sous l'eau. Heureusement Madame Martin vint à passer en ce moment. Elle vit la main de l'enfant qui se retenait désespérément au bord de la glace, elle la saisit et ramena le corps entier en rachant ainsi l'enfant à une mort certaine. Elle s'empressa de porter l'enfant chez elle de le déshabiller et de le mettre dans un lit bien chaud. Quand les parents furent prévenus, l'enfant était hors de danger

(Écho du Valois)

## MONTGE

Jeudi dernier, M. Chevance Md. boucher, découvrait, dans une de ses granges, à Montge, le corps d'un vieillard de 73 ans, mort de froid depuis plusieurs jours.

Détail horrible: ce malheureux qui s'était caché dans le foin pour se garantir du froid avait une partie de la face mangée par les rats.

Ce malheureux était un manouvrier né à Marchemoret, du nom de Redon Jean-Marie.

## MOUSSY-LE-NEUF

Le nommé Duvivier Pierre Étienne âgé de 71 ans, demeurant à Moussy-le-Neuf, a été trouvé pendu le 14 décembre, en son domicile.

On ignore la cause de ce suicide

## CH-VEUVILLE

On lit dans le *Journal de Senlis*:

Le 14 courant, le nommé Michel, âgé de 28 ans, travaillant à la raperie de M. Dumoulin, à Chevreuille, a été ramassé par deux de ses camarades qui l'avaient trouvé dangereusement blessé, au bas d'un escalier, situé à l'intérieur de l'usine, lequel conduit à une chambre à coucher.

Malgré tous les soins qui lui furent donnés, il n'a pas tardé à expirer. On ignore comment l'accident est arrivé.

## MESSY

Un vol a été commis, dans la nuit du 5 décembre dernier, au préjudice d'un nommé Désiré Pardoux, âgé de 58 ans, manouvrier, demeurant à Meaux.

Vers 7 heures du matin, allant à son jardin, il s'est aperçu que ses cabanes à lapins étaient ouvertes, et que seize lapins avaient disparu.

La maison de Pardoux est située à

l'extrémité du village; le jardin, où sont les lapins, se trouve derrière la maison et donne sur la plaine.

Il est clos par un mur de un mètre vingt centimètres, et il est très facile d'y pénétrer sans être vu de personne.

La gendarmerie continue ses recherches pour découvrir l'auteur de ce larcin.

— Les gendarmes de la brigade de Claye étaient, le 7 décembre dernier, en tournée dans la commune de Messy lorsqu'ils rencontrèrent un individu étranger au pays qui était dans un état complet d'ivresse.

Aussitôt, cet ivrogne fut mis au violon.

Vers le soir, un peu dégrisé, il déclara aux gendarmes se nommer Didier Laurent, âgé de 45 ans, mécanicien, demeurant à Paris.

Il fut relâché, mais il lui reste à répondre à une contravention d'ivresse.

(Écho de la Brie)

## UN NOUVEAU CHEMIN DE FER

M. Georges Husson auteur de plusieurs ouvrages très estimés vient de publier une intéressante étude pour la construction d'un chemin de fer de Coilly à Meaux.

Ce travail qui abonde en renseignements utiles sur les détails qui intéressent la construction et l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local, contient une série de renseignements utiles sur la largeur des voies.

« La voie dite normale (1 mètre 44) devra être rigoureusement écartée comme trop coûteuse. La voie de 4 mètres à l'avantage de permettre à la ligne de se raccorder dans l'avenir, à d'autres chemins de fer d'intérêt local. Le prix de revient d'une ligne de ce genre (matériel roulant compris) sera

d'environ 35.000 francs le kilomètre »

La voie de 60 centimètres, qui est celle des chemins de fer système Decauville, permet de réduire les dépenses de construction dans des proportions vraiment incroyables, et au point de vue financier mérite donc un examen attentif.

M. de Savoye, dans ses *Lettres au Journal d'Amiens*, estime qu'on peut établir un chemin de fer de 60 centimètres à raison de 20.000 francs le kilomètre.

M. Georges Husson en terminant son travail, conseille aux municipalités de prendre résolument la direction du mouvement en faveur de l'établissement de chemins de fer d'intérêt local, destinés à donner de la plus value aux propriétés, et de l'extension aux affaires.

« L'expérience prouve qu'il ne faut souvent compter que sur soi-même, et qu'il est toujours bon de « marcher de l'avant. »

## ÉCOLE SAINT ÉTIENNE DE MEAUX

Les nouvelles constructions entreprises pour l'agrandissement de l'École Saint Étienne, de Meaux, viennent d'être terminées. Leur inauguration solennelle doit avoir lieu le 26 décembre, jour de la fête de Saint-Étienne, sous la présidence de Mgr. de Briey.

Comme ces agrandissements permettent de répondre désormais à toutes les demandes d'admission qui pourraient être faites par les familles, nous croyons utile d'attirer l'attention sur le nouveau prospectus de l'École.

Nos lecteurs en trouvent aujourd'hui un exemplaire dans le numéro du journal, et il sera envoyé *franco* à toutes les personnes qui exprimeront le désir de le recevoir.

## ÉTAT CIVIL

DE  
DAMMARTIN

N ISANG S

Du 5 Décembre — Gabrielle-Louise fille de Vermet (Laric) tonnelier et de Louise-Augustine Toarnaux, son épouse.

Du 8 Décembre — Alexandre-Marcel, fils de Vincent-Alexandre Cotelte, messenger et de Adèle-Louise Darier son épouse.

PUBLICITÉ DE M BUGE

Entre Darlay (François-Louis), 25 ans propriétaire, à Dammartin. Et Marthe-Marie-Joséphine-Eulalie Prévôt 25 ans institutrice à Levallois-Perret (Seine).

NÉCÉS

Du 28 Novembre — Hérivaux (Paul-Eugène), 32 ans charretier.

Du 7 Décembre — Haugoumar (Joseph-Prospère-Alexandre-Frédéric) 79 ans tailleur.

Du 8 Décembre — Vermet (Antoine) 91 ans, propriétaire.

Du 11 Décembre — Moty (Zelmire), veuve Fontaine 42 ans.

Du 17 Décembre — Seigneur (Jacques-Hubert) 78 ans, propriétaire.

## LA RÉPUBLIQUE UTILE

(Suite et fin)

Dans son très intéressant ouvrage, M. Thirion propose, à l'appui de ses observations, une suite de réformes administratives, judiciaires et fiscales dont la réalisation aurait, dit-il, pour effet de résoudre pacifiquement et d'une façon équitable les importantes questions économiques désignées sous le terme générique de *Question sociale*.

L'ensemble des réformes administratives peut se résumer à une seule: la *décentralisation* par la création d'assemblées cantonales et la réorganisation, bien comprise de ces petites circonscrip-

tions privées dans l'état actuel, de tout élan d'initiative de progrès et voués à l'isolement et au marasme.

« Tout en se réservant la haute direction politique, le pouvoir central devrait se désintéresser des affaires locales et laisser aux départements une plus grande autonomie. Mais le département et l'arrondissement lui-même, sont trop grands pour devenir le centre d'une vie locale intense et soucieuse des intérêts particuliers; il serait à craindre que les préoccupations politiques n'y primassent toutes les autres; et, comme nous avons montré les inconvénients des communes, presque partout trop petites, il devient évident que, tout en laissant au département sa part légitime d'administration, c'est-à-dire les chemins, l'instruction publique, les cultes, la perception de l'impôt, et le choix des fonctionnaires afférents à ces différents services, il faudrait substituer à la commune des agglomérations assez considérables pour fournir les éléments nécessaires aux administrations locales que nous réclamons en faveur des habitants de nos campagnes. »

Après avoir développé d'une façon remarquable le plan d'organisation cantonale, telle qu'il la comprend, l'honorable M. Thirion ajoute que l'assistance publique pourrait être ainsi organisée d'une façon sérieuse afin que tous les cantons puissent posséder ces hospices et ces bureaux de bienfaisance si appréciés dans les villes et si avantageux pour l'ouvrier. La société de secours mutuels trouverait de nouveaux éléments de prospérité et serait par conséquent à même d'assurer à ses membres des ressources pour la vieillesse et contre les accidents. L'initiative individuelle se développerait à l'aise dans ce champ plus vaste, et trouverait, dans tout un

canton, les coopérateurs qui lui manquent dans les petites communes. Enfin M. Thirion cite le passage d'un rapport publié par la société des agriculteurs de France: « Tout ce qui pourra contribuer à donner au canton la vie et la personnalité qui lui manquent, nous paraît digne d'encouragement. »

La principale des réformes judiciaires préconisées par M. Thirion, serait la diminution, sinon la suppression des frais de justice; question qui intéresse particulièrement la petite propriété. Il cite à ce sujet un exemple tiré d'un décompte signalé par M. Menier, concernant une vente sur licitation entre quatre héritiers: « Leur père leur avait laissé une petite ferme qui fut vendue en justice 725 francs, soit 500 francs pour l'immeuble et 225 francs pour le mobilier; les frais judiciaires atteignant le chiffre énorme de 643 fr. 78, cent, il resta net 81 fr. 22 à partager entre les quatre héritiers. »

Quant aux réformes fiscales, elles sont beaucoup plus nombreuses et se rattachent aux Douanes, aux Octoies, au Timbre, à l'Enregistrement et à tout le cortège des Contributions Indirectes qui frappent les produits d'alimentation.

M. Thirion estime que ces réformes rétabliraient l'équilibre dans la société qui, gravitant selon les lois naturelles, qui ont présidé à sa naissance, serait désormais appuyée sur ces trois bases inébranlables:

Travail Liberté, Propriété.

E. LEMARIÉ

— Figurez-vous que ce matin je me suis réveillé tout bête?..

— Et comment vous étiez-vous couché?

— Comme à l'ordinaire.

## ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

IX

— SON ÉVASION DE LA BASTILLE —  
LA LIGUE DU BIEN PUBLIC

( Suite )

Le régime auquel Chabannes était soumis à la Bastille s'était adouci peu à peu et le prisonnier en était arrivé sans difficulté, à recevoir la visite de ses amis, qui le mettaient au courant des bruits du dehors. C'est ainsi qu'il fut prévenu de la formation de la ligue dite du Bien Public, dirigée par quelques grands seigneurs contre le roi, et qu'il apprit que des efforts allaient être tentés pour faciliter son évasion, afin d'assurer le concours de son épée au parti des mécontents.

La comtesse de Dammartin qui avait été informée des intentions des seigneurs ligués, approuva leur projet: ayant appelé près d'elle, à Dammartin, Guinot Vigier, et le Bâtard Vigier neveux du Comte, elle leur fit connaître ses intentions et les exhorta à se dévouer pour tirer leur oncle de sa prison, en leur disant: « Si cet homme peut un jour sortir dehors, c'est la ressource de toute sa lignée et des vôtres. »

Les deux frères, après avoir promis de ne rien épargner de leur personne ni de leurs biens pour délivrer le Comte, se rendirent auprès des ducs de Berry et de Nemours, pour recevoir leur instructions et se concertèrent ensuite avec Jean de Harnes et Voyau d'Imonville, serviteurs de Chabannes, pour rechercher le moyen le plus pratique de lui rendre la liberté.

L'avis de Jean de Harnes était qu'il fallait des limes sèches afin de pouvoir détacher cinq ou six barreaux de la fe-

nêtre de la chambre qu'occupait le comte. Voyau d'Imonville trouvant le procédé imprudent et d'une exécution aussi longue que difficile, parcourut, en compagnie de Chabannes, les divers étages de la forteresse et découvrit au-dessous de la plate-forme, une chambre ouverte dont la fenêtre, donnant sur les fossés était complètement dépourvue de barreaux. Il fut arrêté que l'évasion aurait lieu par cette ouverture, puis, pour se rendre exactement compte de la distance qui la séparait du fossé, ils descendirent dans la cour pour demander au concierge, une ligne et ses accessoires pour pouvoir prendre du poisson. Etant remontés à leur poste, le comte qui craignait d'être surpris par un des gardiens dont-il se défiait, l'envoya au prieur de Sainte-Geneviève pour demander une bible; pendant ce temps, il put se livrer tranquillement à son opération et prendre avec ses gens les mesures nécessaires pour assurer le succès de son projet d'évasion.

( à suivre ) E. L.

### UN PHÉNOMÈNE

M. Marin, Garde-Champêtre à Juilly nous a présenté hier matin, un jeune agneau ayant une tête barbue et le front déprimé, comme le singe; de plus, ce phénomène n'avait qu'un œil au milieu du front et était privé de mâchoire supérieure, la mâchoire inférieure qui était très saillante était surmontée d'une espèce de naseau.

Ce petit monstre est en la possession de M. Charpentier berger à Juilly.

Age. — Un fleuve que les femmes s'efforcent de faire remonter vers sa source quand il a coulé pendant trente ans.

## CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

*Sur carte bristol*

Grandeur N° 0 le cent. . . . .	1 fr. 00
« « 1 « . . . . .	1 « 25
« « 1 bis « . . . . .	1 « 50
« « 2 « . . . . .	1 « 75
« « 3 « . . . . .	2 « 00
« « 4 « . . . . .	2 « 25

*Sur carte ivoire*

*Impression soignée*

Grandeur N° 0 le cent. . . . .	1 fr. 50
« « 1 « . . . . .	1 « 75
« « 1 bis « . . . . .	2 « 00
« « 2 « . . . . .	2 « 25
« « 3 « . . . . .	2 « 50
« « 4 « . . . . .	2 « 75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

Le deuil augmente de 1 franc par cent de cartes.

## ENCRE VIOLETTE EN POUDRE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

*Se dissolvant très facilement à l'eau froide*

Dose pour un litre : 30 cent.

## LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

*Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois*

Abonnement : 2 francs par an.

**M**ALGRÉ SON PRIX RÉDUIT, ce Journal contient les gravures les plus artistiques et les plus pratiques qui aient été publiées jusqu'ici par un journal de modes; le papier et tous les accessoires sont irréprochables; en outre, ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre 10 centimes

## ALMANACH

DE LA

## PETITE GAZETTE

DE DAMMARTIN & DES ENVIRONS

Format petit In-4<sup>o</sup>

édition de luxe avec 38 gravures

Prix : 20 Cent.

## G. BELLENGER

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Successor de M HENRY  
DAMMARTIN

**AVIS** M. L. CHIBON  
tenant un cabinet d'affaires à Dammartin, a l'honneur d'informer les habitants de la région qu'il a transféré son bureau 21 rue des Oulches, en la maison qu'habitait autrefois M. Petit, greffier.

## AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

## R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets en or et en argent — Boucles d'oreilles, — Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes, Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement de magasin.

Le tout à des conditions exceptionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIE.

Dammartin Imp. E. Lemarie.